

APPENDICE

Le 31 mai 1972

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD, BONN, 30 ET 31 MAI 1972
COMMUNIQUÉ FINAL

1. Le Conseil de l'Atlantique-Nord s'est réuni en session ministérielle à Bonn les 30 et 31 mai 1972.

2. Les ministres ont réaffirmé que l'Alliance avait pour but de préserver la liberté et la sécurité de tous ses membres. Défense et détente sont indissolublement liées. A ce sujet, la solidarité de l'Alliance est indispensable. Les gouvernements alliés recherchent une amélioration de leurs relations avec les pays de l'Europe de l'Est et visent à une paix juste et durable susceptible de surmonter la division de l'Allemagne et de favoriser la sécurité de l'Europe.

3. Les ministres ont noté les progrès réalisés dans les relations entre pays de l'Ouest et de l'Est, les contacts croissants entre les dirigeants de ces pays et la conclusion d'accords et d'ententes importants. Ils ont exprimé leur satisfaction quant à ce résultat des initiatives importantes prises par leurs gouvernements, qui se sont consultés autant qu'il le fallait et en temps opportun sur ces questions. Ces consultations se poursuivront.

4. Les ministres se sont dits satisfaits de la signature par les États-Unis et l'URSS du Traité sur la limitation des systèmes de missiles anti-balistiques et de l'accord provisoire sur certaines mesures concernant la limitation des armements stratégiques offensifs. Ils croient que ces deux accords limitant les armements stratégiques des États-Unis et de l'URSS contribueront à la stabilité stratégique, renforceront sensiblement la confiance internationale et réduiront le danger d'une guerre nucléaire. Les ministres se sont également réjouis de l'engagement pris par les États-Unis et l'URSS de poursuivre activement les négociations sur la limitation des armes stratégiques. Ils ont exprimé l'espoir que ces deux accords marqueront l'aube d'une ère nouvelle et prometteuse dans les négociations relatives à la limitation des armements.

5. Les ministres notent avec satisfaction que le traité conclu le 12 août 1970 entre la République fédérale d'Allemagne et l'URSS ainsi que celui qui a été conclu le 7 décembre 1970 entre la République fédérale d'Allemagne et la République populaire de Pologne entreront en vigueur sous peu. Ils soulignent à nouveau l'importance de ces traités, à titre d'apports à la détente européenne et en guise d'éléments du *modus vivendi* que la République fédérale d'Allemagne veut établir avec ses voisins de l'Est. Les ministres accueillent avec satisfaction la déclaration du 17 mai dans laquelle la République fédérale d'Allemagne confirme sa politique à cette fin et réaffirme sa loyauté envers l'Alliance atlantique, fondement de sa sécurité et de sa liberté. Ils remarquent que la République fédérale d'Allemagne désire continuer à travailler pour favoriser le maintien de la paix en Europe où la population allemande pourra grâce à l'auto-détermination recouvrer son unité; en outre, les traités et les accords existants auxquels la République fédérale d'Allemagne est partie ainsi que les droits et les responsabilités des quatre Grands à l'égard de Berlin et de l'Allemagne en général demeurent inchangés.

6. Les ministres ont de même favorablement accueilli les progrès qu'ont enregistrés, depuis leur dernière rencontre, les pourparlers entre la République fédérale d'Al-

lemagne et la République démocratique allemande. Ils estiment que la conclusion de ces accords ainsi que les arrangements conclus entre les autorités allemandes compétentes à la suite de l'Accord quadripartite sur Berlin conclu le 3 septembre 1971, de même que la signature du traité sur le trafic entre la RFA et la RDA, constituent d'importantes mesures en vue d'améliorer la situation en Allemagne. Ils nourrissent ainsi un plus ferme espoir que des négociations subséquentes entre la RFA et la RDA permettront d'aboutir à un accord prévoyant des modalités plus générales tenant compte de la situation spéciale qui prévaut en Allemagne.

7. Les ministres ont noté avec satisfaction que les gouvernements de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'URSS ont pris les dispositions nécessaires en vue de signer le protocole final de l'accord quadripartite. L'entrée en vigueur de l'ensemble de l'Accord de Berlin étant ainsi assurée, les ministres espèrent que Berlin verra poindre une nouvelle ère exempte du climat de tension qui a caractérisé son histoire au cours du dernier quart de siècle.

8. A la lumière de ces événements propices, les ministres sont tombés d'accord pour entamer des pourparlers multilatéraux ouvrant la voie à une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Ils ont accepté avec gratitude la proposition du gouvernement finlandais de tenir ces pourparlers à Helsinki au niveau de chefs de mission conformément aux conditions exposées dans son aide-mémoire du 24 novembre 1970. Ils ont donc convenu d'engager d'autres gouvernements intéressés à prendre les dispositions nécessaires en vue de commencer les pourparlers préparatoires multilatéraux.

9. Les ministres ont déclaré que le but des gouvernements alliés lors des pourparlers multilatéraux préparatoires serait de s'assurer que leurs propositions soient dûment étudiées à la conférence et qu'il existe assez de points d'entente entre les participants pour justifier l'espoir qu'une conférence donnerait des résultats satisfaisants.

10. Ainsi préparée, une Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe devrait constituer un important facteur de détente. Elle contribuerait à éliminer les obstacles qui s'opposent à l'établissement de rapports plus étroits et d'une coopération entre les participants tout en maintenant la sécurité de tous. Les gouvernements alliés se préparent à un examen sérieux des véritables problèmes en cause et à une conférence qui devrait donner des résultats utiles.

11. Les ministres ont considéré que dans l'intérêt de la sécurité, l'examen, lors d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, de mesures appropriées dont certaines mesures militaires destinées à renforcer la confiance et à accroître la stabilité contribueraient à diminuer les risques d'une confrontation militaire.

12. Les ministres ont pris note du rapport du Conseil permanent au sujet d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. On examinait dans le rapport les questions qui pourraient figurer au programme d'une conférence, comme il est stipulé au paragraphe 13 du